

N/REF : 30/12/2024 10H20 C:262722 I:34524
V/REF : 041641
V/Appel du Lundi 30/12/2024 a 10H20

LPV

175 RUE ELSA TRIOLET
38220 VIZILLE

V/REF.IMM. V019

IMMEUBLE : LES PLATANES
4 a 12 RUE PIERRE SEMARD
2 a 10 RUE MARIE MARGARON
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 14 Janvier 2025

Référence Marché: Tarif négocié
LOCALISATION : ALLEE N 2 MARGARON CAVES
MOTIF : POMPAGE DES EAUX EN CAVES
Donneur d'ordre : M. F. PILLON

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 30/12/2024 A 11H15
POMPAGE DES EAUX EN CAVE
LE 08/01/2025 A 10H15
POMPAGE ET RACLAGES DES CAVES
EVACUATION SUR PLACE DE 500 LITRES ENVIRON

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 03/01/25 a 14H37 Mme L RAMIREZ
FF LCOMPTER Email envoyé le 31/12/24 a 08H16 M. F. PILLON

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention <=2h00	1	210,00	210,00
1,00	Forfait Intervention <=2h00	2	210,00	210,00
TOTAL H.T.				420,00
T.V.A. a 10,00%				42,00
TOTAL T.T.C.En EURO				462,00

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN